

CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 18 Novembre 2020 à 19 Heures

L'an deux mil vingt et le 18 Novembre 2020 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé de SAINT-SEINE.

Présents : Cécile BLEIN, Sarah BOCKEL, Christel CHAUTEMPS, Brigitte PORCHEROT, Danielle SERRAVALLE, Michel FOIN, Charles FUCHEY, Victorien FRISON, Hervé de SAINT-SEINE, Léonard MEYER, Maxime RES-SOUCHE.

Procurations : Anne-Laure AUBRY a donné procuration à Brigitte PORCHEROT, Aude ROGGEMAN a donné procuration à Hervé de SAINT-SEINE, Richard DELAUME a donné procuration à Charles FUCHEY, Xavier PARIAT a donné procuration à Christelle CHAUTEMPS.

Secrétaire de séance : Sarah BOCKEL.

Est proposé au vote la validation du compte rendu du conseil municipal du 21 Septembre 2020.

Contres : 0	Abstentions : 0	Pour : 15
-------------	-----------------	-----------

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour

- Ressources Humaines – Création de deux emplois permanents à temps non complet
- Patrimoine – Achat parcelles BL297-BL298

1. Ressources Humaines - Suppression d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée

Que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La commission Administrative Paritaire du CDG du 29 septembre 2020 ayant émis un avis favorable à l'avancement du responsable technique du service technique municipal, il est nécessaire de supprimer l'emploi d'agent de maîtrise pour ensuite créer un poste d'agent de maîtrise principal.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

- D'adopter la proposition de supprimer le poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2020,
- De modifier en conséquence le tableau des emplois.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres : 0	Abstentions : 0	Pour : 15
-------------	-----------------	-----------

2. Ressources Humaines - Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La commission Administrative Paritaire du CDG du 29 septembre 2020 ayant émis un avis favorable à l'avancement au grade d'agent de maîtrise principal du responsable technique du service technique municipal de Bèze, le Maire propose la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2020.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

- D'adopter la proposition de créer le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2020,
- De modifier en conséquence le tableau des emplois.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres : 0	Abstentions : 0	Pour : 15
-------------	-----------------	-----------

3. Ressources Humaines - Création de deux emplois permanents à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'augmentation des tâches techniques à réaliser sur la commune,

Considérant la diminution des besoins d'intervention sur le site des grottes

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 17 heures 30 hebdomadaires et d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet, à raison de 17 heures 30 hebdomadaires.

Ces emplois sont de catégorie C.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

- D'adopter la proposition du Maire et de créer un emploi permanent à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires) d'adjoint technique et un emploi permanent à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires) d'adjoint du patrimoine,
- De modifier en conséquence le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres : 0	Abstentions : 0	Pour : 15
-------------	-----------------	-----------

4. Eau et Assainissement collectif – Modification des frais de fermeture et de réouverture des compteurs

Par délibération du 4 mars 2019 n°2019-005, le Conseil Municipal a fixé les frais de fermeture à 200 € et les frais de réouverture à 400 € pour l'eau potable et à 2 000 € pour l'assainissement.

Compte tenu des temps occupés égalitaires par les agents municipaux tant pour l'ouverture ou la fermeture du réseau d'eau potable, il y a lieu d'équilibrer le coût à appliquer aux usagers.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retirer la délibération du 4 mars 2019 n°2019-005 et de fixer par arrêté le montant pour l'ouverture et la fermeture de l'eau potable, ainsi que de supprimer la taxe d'assainissement précitée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres : 0	Abstentions : 0	Pour : 15
-------------	-----------------	-----------

5. Numérotation du lotissement « les Tranchées »

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Vu les délibérations du conseil municipal des 17 juin 2016 et 12 décembre 2016 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune,

Compte tenu de la création du lotissement « les Tranchées », il convient de dénommer la voie de ce lotissement « Lotissement des Tranchées » et de numéroter chaque lot par ordre croissant de 1 à 13 en partant du côté gauche de la voie desservant celui-ci.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres : 0	Abstentions : 0	Pour : 15
-------------	-----------------	-----------

6. PLU – Transfert de compétences à la Communauté de Communes Mirebellois Fontenois

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment l'article 136 ;

Vu la délibération n°2020-026 du 3 Juillet 2020, portant élection du maire, Hervé de SAINT-SEINE,

Considérant que le Président de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois a été élu le 11 Juillet 2020, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ;

Considérant qu'au 1^{er} Janvier 2021, la compétence du plan local d'urbanisme sera transférée à la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois sauf opposition de 25 % des communes représentant 20 % de la population dans les 3 mois précédant la date du 31 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au Président de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois.

Une ampliation de la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois.

Contres : 0	Abstentions : 0	Pour : 15
-------------	-----------------	-----------

7. Finances – Admission en non-valeur

Suite à une liquidation judiciaire, et à l'irrecouvrabilité totale et définitive de la créance déclarée d'un montant total de 3 689.40 €, il convient d'inscrire cette somme en créances éteintes sur l'article 6542 du budget général.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres : 0	Abstentions : 5	Pour : 10
-------------	-----------------	-----------

8. Finances – D.M. (Décisions Modificatives)

Budget Général – DM

FPIC (Fonds de Participation Intercommunale)

La Communauté de Communes Mirebellois Fontenois a informé les communes du montant du FPIC qui sera prélevé sur la fiscalité pour l'exercice 2020. Il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires par Décision Modificative. Il convient également de palier au besoin de financement des dépenses de personnel

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6068 (011) : Autres matières et fournitures	5 000,00	70841 (70) : Aux budgets annexes, régies munic., CCAS, Ecoles	23 831,0
6411 (012) : Personnel titulaire	28 000,00	7551 (75) : Excédent des budgets annexes à car. administratif	8 010,0
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	75,24	7788 (77) : Produits exceptionnels divers	1 727,0
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-75,24		
739223 (014) : Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	568,00		
	33 568,00		33 568,00
Total Dépenses	33 568,00	Total Recettes	33 568,00

Budget Forêt - DM

Reversement d'une partie de l'excédent sur le budget général

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6522 (65) : Reversement de l'excédent des budgets annexes	8 010,00		
	8 010,00		
Total Dépenses	8 010,00	Total Recettes	

Budget EAUASS – DM

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21531 (21) : Réseaux d'adduction d'eau	-17 261,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-17 261,00
21532 (21) : Réseaux d'assainissement	-2 976,00		
21562 (040) : Service d'assainissement	2 976,00		
	-17 261,00		-17 261,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-17 261,00	722 (042)	-2 976,00
6063 (011) : Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 000,00		
61523 (011) : Réseaux	3 000,00		
6215 (012) : Personnel affecté par collectivité de rattachement	23 831,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	-10 270,00		
701249 (014) : Revers. ag. eau redev. pollution d'origine domest.	-900,00		
706129 (014) : Revers. ag. eau redev. modernisation réseaux coll.	-400,00		
	0,00		
Total Dépenses	-17 261,00	Total Recettes	-17 261,00

Il convient de prendre une décision modificative pour intégrer les travaux de régie, effectués par le service

technique et administratif en neutralisant la dépense comptabilisée en section de fonctionnement et impacter la section d'investissement et d'alimenter le chapitre 011 – Charges à caractères générales

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres : 0	Abstentions : 0	Pour : 15
-------------	-----------------	-----------

9. Patrimoine – Bornage pour régularisation, achat et vente par actes administratifs, entre la commune de Bèze et M. Gilbert Foin

Le chemin n°29 dit « de Bessey » empièterait sur la parcelle AK90 propriété de M. Gilbert Foin. Pour confirmer cet état, un bornage contradictoire est nécessaire.

Si cela est confirmé, Monsieur le Maire propose de régulariser la situation par un échange des parcelle ZK15 et celle nouvellement créée le long du chemin n°29 ; à charge pour M. Foin de régler les frais de géomètre. Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour signer tous documents nécessaires à cette transaction.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres : 0	Abstentions : 0	Pour : 15
-------------	-----------------	-----------

10. Patrimoine – Achat parcelles BL 297 et BL 298

Dans le cadre de la succession de la famille Lazard, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur des parcelles suivantes :

BL 297 d'une surface de 100 m²,

BL 298 d'une surface de 85 m²,

Pour une surface totale de 185 m², à 3 € le m² ; les frais notariés s'élèveraient à environ 300 €.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour signer tout acte permettant cette acquisition

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contres : 0	Abstentions : 0	Pour : 15
-------------	-----------------	-----------

11. Questions diverses

Victorien Frison signale que des collégiens viennent à pieds de Rome pour prendre le bus de ramassage. Avant toute action, se renseigner sur le trajet du bus, le nombre et la destination des collégiens.

Michel Foin fait part du courrier adressé à la Mairie par M. Grisouard relatif au bail de location du droit de chasse dans les bois communaux de Bèze attribué par délibération en date du 21 septembre 2020.

POINTS INFO

- Cimetière – refonte de la tarification
 - Le Maire fait part des différents scénarios qui sont ressortis des réunions de travail où toute l'équipe municipale a pu participer. Avant qu'il établisse l'arrêté de tarification des réservations de concessions ou emplacements colombarium, il demande aux membres du conseil de se prononcer sur le scénario à retenir.
- Mise à disposition de locaux pour l'association « les amis de Bèze »
 - Le Maire informe sur le coût des travaux qui serait à envisager pour réparer le toit de la gare ; locaux qui pourraient être ensuite mis en partie à disposition de l'association « les amis de Bèze » ; le reste étant occupé par le stockage des matériels communaux. Des demandes de subventions vont être déposées.
- Grottes – comptes 2020
 - Le Maire présente un tableau récapitulatif de toutes les dépenses qui peuvent être imputées à la gestion des grottes, y compris les heures passées par les personnels technique et administratif de la commune.

Il montre la perte importante sur le chiffre d'affaires de cette année due principalement à la crise sanitaire. Recettes 2020 : 59 856 € (en 2019 : 172 572 €).

Pour cette année, il en résulte un déficit de 42 800 € environ.

- Pouvoir de police simple – lettre du maire à la Communauté de Communes Mirebellois Fontenois
 - Après échanges lors du conseil, le Maire écrira au président de la communauté de communes indiquant son opposition au transfert de pouvoirs de police spéciale en matière d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage..
- Vannage – point d'avancement
 - Les planches du vannage en bois ont été livrées. Le service technique commencera les travaux de réparation dans une quinzaine de jours. C'est un travail très conséquent.
- Passerelle de la Forge
 - Deux devis ont été reçus, l'un de 18 750 € et le deuxième de 26 000 €. Des demandes de subventions vont être déposées.
- Clé église
 - Actuellement, il n'existe qu'une clé ; ce qui est risqué en cas de perte. Il a donc été décidé par sécurité de commander une deuxième clé.

Fin de séance à 20 h 40

Le Maire

Hervé de SAINT-SEINE

